



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2023-327  
du 18/12/2023**

**permanent réglementant la circulation  
au droit des chantiers non programmés  
pour INEO Réseaux Sud - EQUANS  
pour l'année 2024 sur l'ensemble  
du territoire communal de LAPALUD**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe ;

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande formulée en date du 07/12/2023, par INEO Réseaux Sud - EQUANS, sollicitant une autorisation permanente pour l'occupation du domaine public afin d'assurer les dépannages et interventions d'urgence de jour comme de nuit, ainsi que les week-ends et jours fériés sur le réseau d'éclairage public pour l'année 2024,

**Considérant** la nécessité de doter INEO Réseaux Sud - EQUANS d'une autorisation de voirie permanente, pour tous les dépannages et interventions d'urgence de jour comme de nuit ainsi que les week-ends et jours fériés sur le réseau d'éclairage public, ne nécessitant pas de déclaration d'intention de commencement de travaux,

**Considérant** que les travaux d'urgence sur le domaine public de la commune relevant de la Police du Maire, nécessitent certaines restrictions temporaires de la circulation au droit des chantiers,

**Considérant** qu'il y a lieu de simplifier la procédure administrative dans le cadre d'intervention d'urgence,

**ARRÊTE**

**Article 1** : INEO Réseaux Sud – EQUANS est autorisée à entreprendre en urgence des travaux sur le réseau éclairage public sans arrêté spécifique.

**Article 2** : Les travaux s'effectueront si possible par demi-chaussée. A défaut et pour des raisons techniques uniquement, INEO Réseaux Sud – EQUANS est autorisée à barrer la voie durant la période d'intervention.